



PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2019 du Conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tenue au Centre Harpell, situé au 60, rue Saint-Pierre. Lors de cette séance, sont présents :

Madame le Maire, Paola Hawa  
Madame la conseillère Dana Chevalier  
Messieurs les conseillers Ryan Young, Francis Juneau, Tom Broad, Yvan Labelle et Denis Gignac

Monsieur le Directeur général Martin Bonhomme.

Monsieur Michael Finnerty, trésorier.

Madame le Maire Paola Hawa agit comme présidente de la présente séance.

Madame la greffière, Catherine Adam agit comme secrétaire de la présente séance.

Le commandant du poste de quartier numéro 1, monsieur Éric Breton assiste à la présente séance.

#### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

<b>07-149-19 Ouverture de la séance</b>
---

Il est proposé par Dana Chevalier  
Appuyé par Francis Juneau

D'ouvrir la séance ordinaire du 2 juillet 2019. Il est 19 h 30.

Adoptée à l'unanimité.

<b>07-150-19 Ordre du jour</b>
--------------------------------

Il est proposé par Yvan Labelle  
Appuyé par Tom Broad

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous, en ajoutant un item sous la section finances, intitulé « Soumissions pour l'émission d'obligations ».

Adoptée à l'unanimité.

**1. Ouverture de la séance**

07-149-19 Ouverture de la séance

07-150-19 Ordre du jour

**2. Période de questions allouée aux personnes présentes**

**3. Adoption de procès-verbaux du conseil**

07-151-19 Adoption de procès-verbaux

**4. Patrouille municipale**

07-152-19 Nomination à titre d'inspecteur pour le cannabis

**5. Développement communautaire**

07-153-19 Demande de fermeture de rue pour le Festival de l'ail

**6. Urbanisme**

6.1. Demandes de modification au zonage assujetties à l'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) et demandes de permis de construction assujetties à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

6.2. Paiement ou cession de terrains à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels

6.3. Autres sujets

**7. Services techniques**

7.1. Autorisation de dépenses.

7.2. Conclusion de contrats

07-154-19 Octroi de contrat – Appel d'offres public pour des travaux de construction de tranchées interceptrices pour l'amélioration des conditions de drainage du Parc Aumais et de la rue Vallée

7.3. Acceptation de plans

7.4. Réception de travaux

07-155-19 Décompte progressif numéro 1– travaux de réfection des infrastructures de la rue Legault (de la rue Sainte-Élisabeth à la rue Saint-Paul)

7.5. Autres sujets

07-156-19 Autorisation de signature – protocole d'entente relatif à une aide financière dans le cadre du volet 2 du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU)

**8. Environnement**

- 07-157-19 Création et nomination du comité sur les changements climatiques
- 07-158-19 Octroi de subventions dans le cadre du fonds de développement durable (Projet : Le jardin pollinisateur)

**9. Développement économique et touristique**

- 07-159-19 Autorisation à être sur le domaine public pour des fins de tournage pour MATv

**10. Finances**

- 10.1. dons / promotions / aides financières
- 10.2. Autres sujets
- 07-160-19 Adoption des comptes
- 07-161-19 Résolution de concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 348 600 \$ qui sera réalisé le 9 juillet 2019
- 07-162-19 Soumission pour l'émission d'obligations

**11. Administration et greffe**

- 11.1. Conclusion, prolongation et renouvellement de contrats ou de mandats
- 11.2. Opérations Immobilières
- 11.3. Autres sujets

**12. Ressources humaines**

- 12.1. Contrats et ententes
- 12.2. Autres sujets

**13. Avis de motion, lecture et adoption de règlements**

- 07-163-19 Amendement à la résolution 06-147-19 afin de fixer la consultation publique à une date ultérieure
- 07-164-19 Adoption du règlement numéro 772-1 remplaçant l'annexe 1 du règlement relatif à une circulation des camions et des véhicules-outils

**14. Dépôt de documents****15. Levée de la séance**

- 07-165-19 Levée de la séance

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES**

Il y a 5 personnes présentes.

Les principales questions ou commentaires formulés par les personnes présentes lors de la séance de questions qui s'est ouverte à 19 h 31 et s'est terminée à 19 h 51 se résument comme suit :

<b>Résumé de l'objet principal de l'intervention</b>	
1 <sup>er</sup> intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Résolution d'octroi d'un mandat pour la réalisation d'une étude sur la restauration de la Maison Michel-Robillard : quand sera publié le rapport? Pourquoi n'avez-vous toujours pas reçu de rapport? Est-ce qu'il est basé sur l'esquisse provenant du premier rapport de Lafontaine Soucy?</li> <li>• Dans la correspondance avec monsieur Luc Ferrandez, il y est mentionné que la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue se porte garante de rénover la maison ou de construire un chalet d'accueil pour le parc nature. Il estime le coût des travaux à près de 1.5 million. Il mentionne aussi que la Ville se porte garante de construire deux accès piétonniers, combien cela va-t-il coûter? Est-ce qu'il y aura des infrastructures?</li> <li>• Combien coûtera le chemin d'accès entre le chemin Sainte-Marie et la maison Michel-Robillard? Combien coûtera le stationnement?</li> <li>• Mentionne qu'au PTI des sommes de 180 000\$ sont prévues en 2021 pour l'aménagement d'un chemin d'accès entre la Maison Michel Robillard et le chemin Sainte-Marie et 250 000\$ sont prévus en 2021 pour l'aménagement des chemins d'accès piétonniers.</li> <li>• Demande un autre rapport, car la seule image que les citoyens ont reçue est celle démontrant la maison Michel-Robillard rénovée avec une annexe neuve à l'arrière</li> </ul>
2 <sup>e</sup> intervenante	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Représente la Coalition pour l'environnement des villes liées; dépose une pétition et requière au conseil municipal de passer une résolution pour bannir le plastique à usage unique dans la Ville. Souhaite que cette résolution soit aussi amenée à l'Association des municipalités de banlieue et à l'Agglomération afin que tous bannissent l'usage du plastique simultanément.</li> </ul>

### 3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL

#### **07-151-19 Adoption de procès-verbaux**

ATTENDU QUE la greffière a préparé le document suivant :

1. Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 10 juin 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young  
Appuyé par Denis Gignac

D'adopter le procès-verbal ci-dessus mentionné et préparé par la greffière de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

### 4. PATROUILLE MUNICIPALE

#### **07-152-19 Nomination à titre d'inspecteur pour le cannabis**

ATTENDU QUE l'article 69 de la *Loi encadrant le cannabis*, octroi le pouvoir à une municipalité locale d'autoriser toute personne à agir

3859

comme inspecteur pour vérifier l'application du chapitre IV et des règlements pris pour son application;

ATTENDU QUE la loi précitée vise les lieux où il est interdit de fumer, lesquels font partie du domaine public;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau  
Appuyé par Tom Broad

De nommer messieurs Alain Dupuis et Éric Perras, les agents de la patrouille municipale, de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue pour remplir les fonctions d'inspecteurs conformément à l'article 69 de la *Loi encadrant le cannabis* afin de veiller à l'application des articles 12 et 16 du chapitre IV de la loi précitée.

D'aviser la ministre de la Santé et des Services sociaux de la présente nomination.

Adoptée à l'unanimité.

## 5. DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

<b>07-153-19</b> <b>Demande de fermeture de rue pour le Festival de l'ail</b>
---

ATTENDU la demande du Marché Sainte-Anne, à l'effet de fermer un tronçon de la rue Sainte-Anne pour permettre la tenue du Festival de l'ail;

ATTENDU QUE le Marché Sainte-Anne organise annuellement le Festival de l'ail qui se tiendra le 24 août 2019 de 9 h à 16 h sur la rue Lalonde;

ATTENDU la recommandation de la directrice des loisirs à l'effet de permettre l'extension des heures d'ouvertures du Marché Sainte-Anne et la fermeture partielle de la rue Sainte-Anne pour des mesures de sécurité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young  
Appuyé par Denis Gignac

D'autoriser la fermeture d'un tronçon de la rue Sainte-Anne entre l'entrée et la sortie de la rue Lalonde entre 4 h et 17 h samedi le 24 août 2019 pour le montage et le démontage sécuritaire des installations et équipements.

Adoptée à l'unanimité.

## 6. URBANISME

### 6.1. **DEMANDES DE MODIFICATION AU ZONAGE ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) ET DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUCTION ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

### 6.2. **PAIEMENT OU CESSION DE TERRAINS À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

### 6.3. **AUTRES SUJETS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

## 7. SERVICES TECHNIQUES

### 7.1. **AUTORISATION DE DÉPENSES.**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

### 7.2. **CONCLUSION DE CONTRATS**

<b>07-154-19</b>	<b>Octroi de contrat – Appel d'offres public pour des travaux de construction de tranchées interceptrices pour l'amélioration des conditions de drainage du Parc Aumais et de la rue Vallée</b>
------------------	---

ATTENDU le Règlement numéro 811 pour l'exécution des travaux de construction d'un système de captage de la nappe perchée dans le secteur du parc Aumais et des rues Aumais, Vallée et Cypihot et un emprunt de 1 162 160 \$;

ATTENDU QUE les soumissions suivant l'appel d'offres public ont été ouvertes à l'Hôtel de Ville le 20 juin 2019 ;

ATTENDU QUE la recommandation du *Groupe-conseil Génipur inc.* à l'effet d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie *Michel De Bellefeuille Excavation inc.* ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle  
Appuyé par Tom Broad

D'octroyer le contrat pour des travaux de construction de tranchées interceptrices pour l'amélioration des conditions de drainage du Parc Aumais et de la rue Vallée à la compagnie *Michel De Bellefeuille Excavation inc.* pour un montant de 706 961,63 \$, taxes incluses.

D'autoriser la dépense de 706 961,63 \$, taxes incluses, à même le règlement d'emprunt numéro 811.

Adoptée à l'unanimité.

### **7.3. ACCEPTATION DE PLANS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

### **7.4. RÉCEPTION DE TRAVAUX**

<b>07-155-19 Décompte progressif numéro 1 – travaux de réfection des infrastructures de la rue Legault (de la rue Sainte-Élisabeth à la rue Saint-Paul)</b>
---

ATTENDU la résolution 03-072-19 autorisant l'octroi de contrat à la compagnie *Ali Excavation inc.* pour l'exécution des travaux de réfection des infrastructures de la rue Legault (de la rue Sainte-Élisabeth à la rue Saint-Paul);

ATTENDU la recommandation de monsieur Jean-Benoît Cayouette ingénieur de la firme *Génipur*, datée du 14 juin 2019, quant au paiement du décompte progressif numéro 1 au montant de 144 509,95 \$, taxes incluses, à la compagnie *Ali Excavation inc.* ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau  
Appuyé par Denis Gignac

D'entériner la recommandation de la firme *Génipur* datée du 14 juin 2019, quant au paiement du décompte progressif numéro 1 à la compagnie *Ali Excavation inc.* relativement aux travaux de réfection des infrastructures de la rue Legault (de la rue Sainte-Élisabeth à la rue Saint-Paul).

D'autoriser le paiement de la somme de 144 509,95 \$, taxes incluses à même le règlement d'emprunt numéro 804.

Adoptée à l'unanimité.

### **7.5. AUTRES SUJETS**

<b>07-156-19 Autorisation de signature – protocole d'entente relatif à une aide financière dans le cadre du volet 2 du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU)</b>
--

ATTENDU QUE au mois d'août 2018, la Ville a soumis une demande de subvention dans le cadre du volet 2 du programme PRIMEAU pour les travaux de réfection des infrastructures d'un tronçon de la rue Legault.

3862

ATTENDU QUE la Ville a reçu une lettre de promesse d'aide financière au montant de 449 420 \$ à la fin du mois de novembre 2018 ;

ATTENDU QU' un contrat a été octroyé le 19 mars 2019 à la compagnie *Ali Excavation inc* pour un montant de 1 621 975,32 \$ ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young  
Appuyé par Denis Gignac

D'autoriser madame le maire Paola Hawa à signer le protocole d'entente entre la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 2 du Programme d'Infrastructures Municipales d'Eau (PRIMEAU) pour les travaux de réfection des infrastructures de la rue Legault (de la rue Sainte-Élisabeth à la rue Saint-Paul).

Adoptée à l'unanimité.

## 8. ENVIRONNEMENT

<b>07-157-19</b> <b>Création et nomination du comité sur les changements climatiques</b>
--

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a obtenu une subvention de la Fédération canadienne des Municipalités, dans le cadre du programme Municipalités pour l'innovation climatique, pour l'élaboration d'un plan d'adaptation aux changements climatiques et la mise en œuvre de mesures d'adaptation.

ATTENDU QUE les citoyens et autres partie prenantes (ex.: Campus Macdonald de l'Université McGill) doivent faire partie intégrante de la démarche.

ATTENDU QUE le comité d'adaptation aux changements climatiques sera chargé d'examiner les problèmes liés aux changements climatiques qui affectent la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et de recommander au conseil des mesures d'adaptation.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac  
Appuyé par Ryan Young

De nommer les personnes suivantes, pour un mandat se terminant le 1<sup>er</sup> mai 2021, membres du comité d'adaptation aux changements climatiques, à savoir :

Ryan Young  
Margaux Murray

Mohammed Al-Duais  
Benoît Côté

Personnes-ressources :

Coordonnateur aux changements climatiques

Adoptée à l'unanimité.

**07-158-19 Octroi de subventions dans le cadre du fonds de développement durable (Projet : Le jardin pollinisateur)**

ATTENDU QUE le conseil municipal a étudié la demande de subvention suivante dans le cadre du programme de la Ville « Vers un avenir durable 2012-2020 »;

ATTENDU QUE des crédits de 5 000 \$ ont été alloués au budget 2019 de la Ville dans le cadre du programme;

ATTENDU QUE selon le programme, la subvention est octroyée en trois versements, soit un premier versement de 40% lors de la signature, un deuxième versement de 40% après le dépôt des factures et un troisième versement de 20% lors du dépôt du rapport final;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac  
Appuyé par Ryan Young

D'octroyer une subvention d'un montant de 1 250 \$ dans le cadre du programme de la Ville « Vers un avenir durable 2012-2020 » à :

**Margaux Murray pour le projet « Le jardin pollinisateur »**

Le projet consiste à l'aménagement de boîtes à fleurs en forme d'alvéole près des arbres dans le parc Lalonde. Les assortiments de fleurs seront composés d'espèces qui serviront de nourriture aux abeilles mais également aux papillons monarques.

D'autoriser le paiement maximal de 1 250 \$, à même le poste budgétaire 02-452-30-439 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

**9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE****07-159-19 Autorisation à être sur le domaine public pour des fins de tournage pour MATv**

ATTENDU QUE MATv est une chaîne communautaire;

ATTENDU QUE l'objet du tournage est de mettre en valeur les attraits touristiques et de faire un portrait de la vie à Sainte-Anne-de-Bellevue par le biais de courts reportages;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau  
Appuyé par Tom Broad

D'autoriser l'équipe de production de MATv à effectuer le tournage de l'émission mettant en vedette la vie de quartier de Sainte-Anne-de-Bellevue le 2 juillet 2019 sur le domaine public.

Adoptée à l'unanimité.

## 10. FINANCES

### 10.1. DONS / PROMOTIONS / AIDES FINANCIÈRES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

### 10.2. AUTRES SUJETS

<b>07-160-19 Adoption des comptes</b>
---------------------------------------

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac  
Appuyé par Francis Juneau

D'approuver le paiement des comptes suivants :

+Journal des déboursés en date du 11 juin au 2 juillet 2019;	<b><u>379 412,19 \$</u></b>
+Liste des comptes fournisseurs en date du 30 mai 2019;	<b><u>214 538,38 \$</u></b>
<b>Total :</b>	<b><u>593 950,57 \$</u></b>
Masse salariale (brut) incluant celle des élus au 14 juin 2019;	<b><u>191 727,90 \$</u></b>

Adoptée à l'unanimité.

<b>07-161-19</b>	<b>Résolution de concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 348 600 \$ qui sera réalisé le 9 juillet 2019</b>
------------------	--

ATTENDU QUE conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue souhaite emprunter par billets pour un montant total de 348 600 \$ qui sera réalisé le 9 juillet 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
753	348 600 \$

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau  
Appuyé par Ryan Young

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 9 juillet 2019;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 9 janvier et le 9 juillet de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et le trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>2020.</b>	<b>65 700 \$</b>	
<b>2021.</b>	<b>67 600 \$</b>	
<b>2022.</b>	<b>69 700 \$</b>	
<b>2023.</b>	<b>71 700 \$</b>	
<b>2024.</b>	<b>73 900 \$</b>	<b>(à payer en 2024)</b>
<b>2024.</b>	<b>0 \$</b>	<b>(à renouveler)</b>

Adoptée à l'unanimité.

<b>07-162-19 Soumission pour l'émission d'obligations</b>
---

Date d'ouverture :	2 juillet 2019	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	3 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	9 juillet 2019
Montant :	348 600 \$		

ATTENDU QUE conformément au règlement d'emprunt numéros 753, la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 9 juillet 2019, au montant de 348 600 \$;

ATTENDU QU' à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

## 1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

65 700 \$	2,20000 %	2020
67 600 \$	2,20000 %	2021
69 700 \$	2,25000 %	2022
71 700 \$	2,30000 %	2023
73 900 \$	2,50000 %	2024

Prix : 98,78600

Coût réel : 2,75905 %

## 2 - CD DE L'OUEST-DE-L'ILE

65 700 \$	2,76000 %	2020
67 600 \$	2,76000 %	2021
69 700 \$	2,76000 %	2022
71 700 \$	2,76000 %	2023
73 900 \$	2,76000 %	2024

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,76000 %

ATTENDU le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

## EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle  
Appuyé par Francis Juneau

**et résolu unanimement**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 9 juillet 2019 au montant de 348 600 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 753. Ces billets sont émis au prix de 98,78600 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Que madame le maire et le trésorier soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

Adoptée à l'unanimité.

**11. ADMINISTRATION ET GREFFE**

**11.1. CONCLUSION, PROLONGATION ET  
RENOUVELLEMENT DE CONTRATS OU DE  
MANDATS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**11.2. OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**11.3. AUTRES SUJETS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**12. RESSOURCES HUMAINES**

**12.1. CONTRATS ET ENTENTES**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**12.2. AUTRES SUJETS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**13. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE  
RÈGLEMENTS**

<b>07-163-19 Amendement à la résolution 06-147-19 afin de fixer la consultation publique à une date ultérieure</b>
--

ATTENDU l'adoption du projet de règlement numéro 534-7 modifiant le règlement de construction afin d'introduire de nouvelles normes relatives aux appareils et foyers à combustible solide;

ATTENDU QU' une assemblée publique de consultation était prévue le 27 juin 2019;

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier la date de consultation publique à une date ultérieure;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle  
Appuyé par Francis Juneau

De fixer l'assemblée de consultation publique le 20 août 2019.

De modifier le deuxième paragraphe du résolu de la résolution 06-147-19 comme suit :

Adoptée à l'unanimité.

<b>07-164-19 Adoption du règlement numéro 772-1 remplaçant l'annexe 1 du règlement relatif à une circulation des camions et des véhicules-outils</b>
--

- ATTENDU les articles 291, 291.1 et le 5e paragraphe de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2);
- ATTENDU QUE la configuration routière de la sortie de l'autoroute 40 a été modifiée postérieurement à l'adoption du règlement 772;
- ATTENDU QU' il y a donc lieu de modifier son annexe afin de reproduire adéquatement la configuration du réseau routier de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue;
- ATTENDU QU' un avis de motion et un projet de règlement ont été préalablement donnés par Madame le maire, Paola Hawa, lors de la séance ordinaire du 10 juin 2019, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac  
Appuyé par Tom Broad

D'adopter le règlement numéro 772-1, dont copie est jointe en annexe « A ».

Adoptée à l'unanimité.

**14. DÉPÔT DE DOCUMENTS**

- Liste des chèques émis et en circulation pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2019 au 2 juillet 2019;
- Liste des commandes émis au 30 mai 2019;

**15. LEVÉE DE LA SÉANCE**

<b>07-165-19 Levée de la séance</b>
-------------------------------------

Il est proposé par Denis Gignac  
Appuyé par Tom Broad

De lever la présente séance ordinaire. Il est 20 h 00.

Adoptée à l'unanimité.

---

Paola Hawa  
Maire

Catherine Adam  
Greffière

*L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro*

0220-100-13095

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, le procès-verbal du 2 juillet 2019 a été présenté au maire dans les 96 heures, soit le \_\_\_\_\_ juillet 2019.

\_\_\_\_\_  
Paola Hawa, Maire

\_\_\_\_\_  
Catherine Adam, Greffière